

Le franchisé du restaurant La Pataterie installé à Bar-le-Duc (Meuse) avait attaqué en justice la maison mère de la chaîne, [LA PATATERIE DEVELOPPEMENT:450681879] / **T** : 05.55.35.87.94. En effet, il estimait que les produits livrés n'étaient pas de la qualité attendue - au niveau de la taille -, ce qui entraînant un mécontentement des clients, a eu un impact sur son chiffre d'affaires. Le tribunal de commerce de Limoges vient d'ordonner la livraison de pommes de terre d'un poids d'au moins 500 g et d'un calibre de plus de 75, avec une astreinte de 500 € par jour. www.lapataterie.fr